

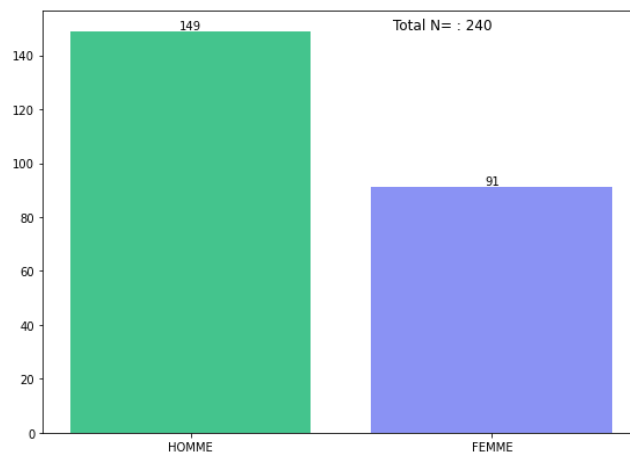
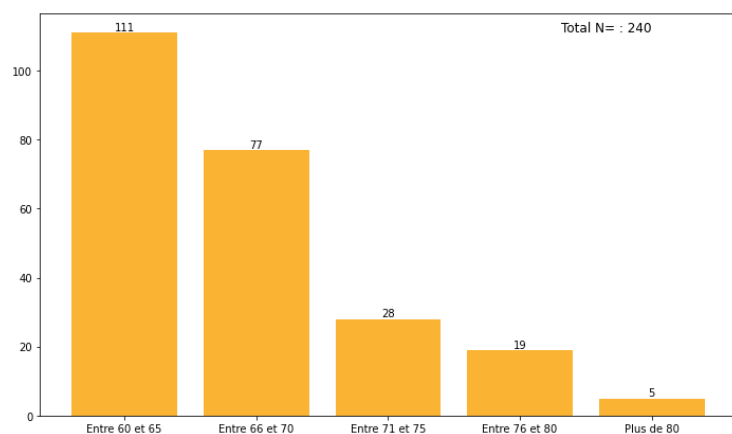
Note SIAO 93 : Mise à l'abri, logement, hébergement : les demandes des personnes âgées de 60 ans et plus en Seine Saint Denis

Les notes du SIAO 93 ont pour objectif de décrire plus finement les caractéristiques d'une fraction du public en demande aux différents services du SIAO (mise à l'abri, hébergement et logement). Cette note vise à éclairer les particularités du public âgé de 60 ans et plus.

Les demandes au 115-93 des personnes âgées

Un peu plus de 12 000 personnes différentes sont parvenues à joindre le 115-93 au cours de l'année 2023. Parmi elles, 2% étaient des personnes âgées de 60 ans et plus, soit 240 personnes réparties au sein de 223 ménages. Il est difficile de savoir si la présence de personnes âgées en situation de rue est plus importante en Seine-Saint-Denis que dans d'autres départements franciliens. Cela pour deux raisons principales. Premièrement, il n'existe pas de définition commune de la catégorie personnes âgées¹. Deuxièmement, peu de publications ou de rapports d'activité présentent un *focus* « personnes âgées ».

Graphique 1 et 2 : Répartition par âge et genre des personnes en demande au 115-93 en 2023



¹ Au sein du SIAO 93, la catégorie « Personnes âgées » démarre à 60 ans. Les collègues du SIAO 95 distinguent quant à eux les personnes âgées de 50 à 64 ans et les personnes de plus de 65 ans (<https://siao.esperer-95.org/publications/>). L'idée est certainement de distinguer les « travailleurs âgés » et les « retraités théoriques ». Nous considérons que 60 ans est un bon axe pour construire cette catégorie, puisque nous le verrons plus loin, c'est autour de la soixantaine que se jouent d'importantes reconfigurations professionnelles, sociales et familiales. Il s'agit d'un espace d'âge d'entre deux, entre le travail et la retraite, le salaire et l'allocation qui nous paraît pertinent pour analyser les particularités de ce public.

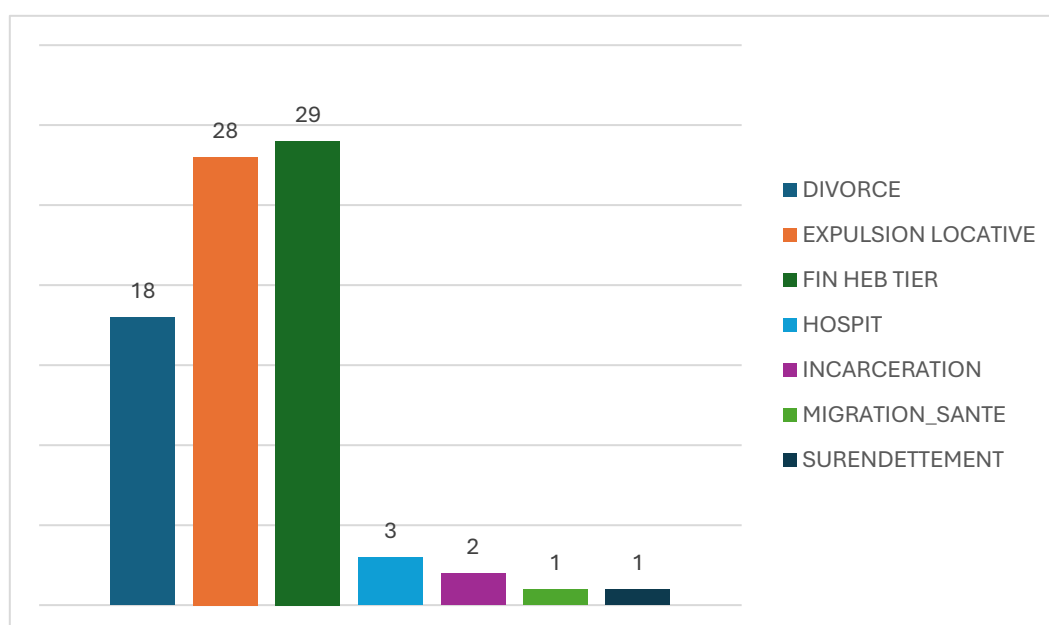
Sur les 240 personnes qui ont fait appel au 115-93 en 2023, une majorité (140) sont des hommes. On retrouve toutefois de nombreuses femmes âgées en situation d'errance. Un peu moins de 40% des séniors en situation d'errance sont des femmes. La plupart des demandeurs de mise à l'abri ont entre 60 et 65 ans. Nous le verrons plus loin cette classe d'âge est en effet particulièrement soumise à des transitions statutaires, administratives et économiques qui fragilisent encore plus leur situation. Il faut tout de même souligner que près d'une personne âgée sur 5 à la rue a plus de 70 ans.

Tableau 1 : Répartition par typologie de ménages des personnes âgées en demande au 115-93 :

Typologie	Nbr	En %
Homme seul	111	50%
Femme seule	49	22%
Familles monoparentales	9	4%
Couple avec enfant	23	10%
Couple sans enfant	31	14%

Les hommes seuls à la rue représentent la moitié des personnes âgées en situation de rue. Pour une majeure partie de ce groupe, ils sont en situation d'errance depuis plusieurs années et ne font que très ponctuellement recours au 115. En ce sens, le travail des maraudes est extrêmement important puisqu'il permet de repérer et de suivre cette fraction du public séniors en errance.

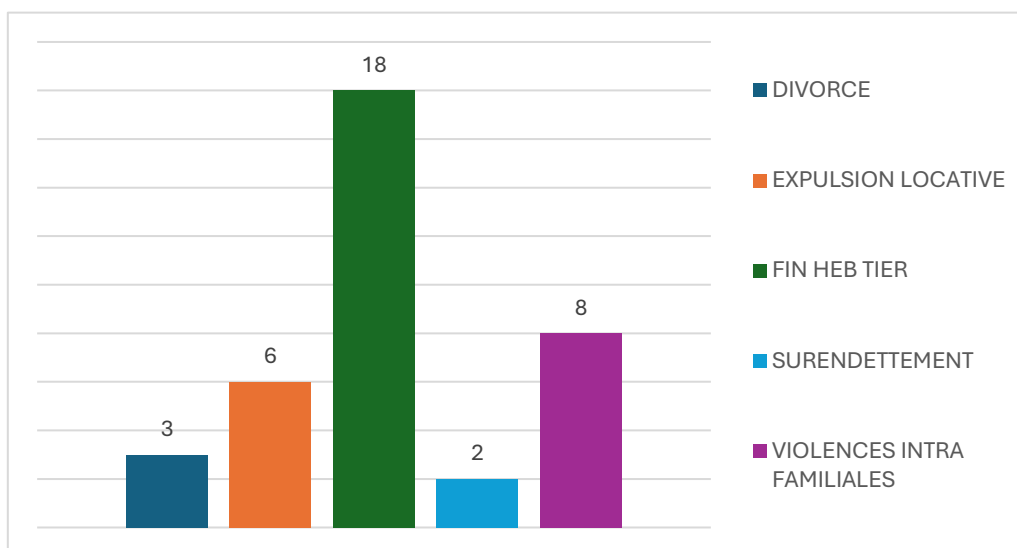
Graphique 2 : Motif d'errance des ménages composés d'hommes isolés (N = 82)



Pour les 82 hommes seuls dont il a été possible d'identifier le motif d'errance, la première cause est la fin d'hébergement chez un tiers (35%). Ces tierces personnes sont majoritairement des enfants et de la famille éloignée qu'un déménagement, que la venue d'un nouvel enfant ou que des conflits interpersonnels conduisent à demander le départ du foyer de ces hommes seuls. Les expulsions locatives constituent le deuxième motif de mise à la rue le plus fréquent. 30% des hommes seuls qui

ont fait une demande de mise à l'abri au 115-93 en 2023 avaient été expulsés de leur logement, le plus souvent d'un logement du parc social. Les ménages expulsés et qui font recours au 115-93 ont d'importants impayés de loyers. Cela s'explique notamment par le caractère transitoire de la situation de beaucoup de ces hommes seuls. Ils sont en effet à une étape de transition, entre le salaire et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), le salaire et la retraite ou encore le salaire et l'allocation chômage. Enfin, le troisième motif d'errance pour ces hommes seuls est la séparation conjugale. Près d'un homme âgé sur cinq est à la rue en raison d'une séparation.

Graphique 3 : Motif d'errance des ménages composés de femmes isolées (N= 37)



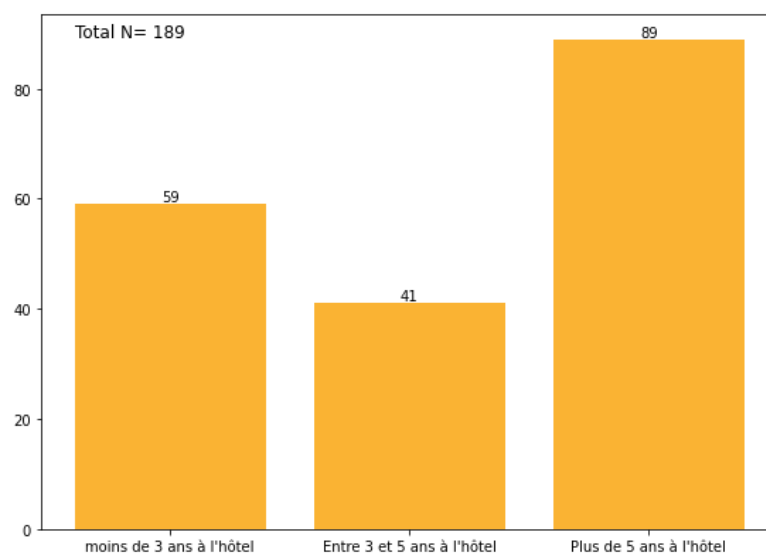
Pour les 37 femmes isolées en situation de rue dont le motif d'errance est connu, de nouveau la rupture de l'hébergement chez un tiers est la cause principale de leur errance. Les violences intrafamiliales, le plus souvent celles du conjoint ou de l'ex-conjoint sont le deuxième motif d'errance des femmes seules âgées.

Les couples avec ou sans enfant représentent un quart des personnes âgées en situation d'errance. Dans bien des situations, c'est la perte d'un emploi, le plus souvent celui du mari, à la suite d'un accident du travail ou d'un arrêt maladie qui conduit ces familles à l'errance. Lorsque ces couples ont des enfants, ils sont quasi exclusivement majeurs. La perte d'un logement pour ces seniors entraîne des conséquences sur les plus jeunes de ces familles logés le plus souvent à titre gratuit chez leurs parents.

Vieillesse et mise à l'abri à l'hôtel

Au début du mois de septembre 2024, les personnes âgées représentaient 1,67% des personnes mises à l'abri à l'hôtel en Seine-Saint-Denis (189 personnes âgées pour 11280 personnes présentes à l'hôtel). 50% de ces personnes ont un âge compris entre 60 et 65 ans. Une partie essentielle de ce public a donc passé la soixantaine alors qu'ils étaient mis à l'abri à l'hôtel. En effet, 47% du public sénior est à l'hôtel depuis plus de cinq années contre 28% pour l'ensemble des personnes mises à l'abri à l'hôtel². 37 des personnes âgées présentes à l'hôtel n'ont pas de suivi social. Les particularités du vieillissement à l'hôtel restent relativement peu explorées et constituent un axe de travail sur lequel se pencher. Les équipes du SIAO éprouvent beaucoup de difficultés pour trouver une solution d'hébergement ou de logement adaptée à ces personnes âgées.

Graphiques 4 : Répartition par temps passé à l'hôtel des personnes âgées mises à l'abri en Seine-Saint-Denis

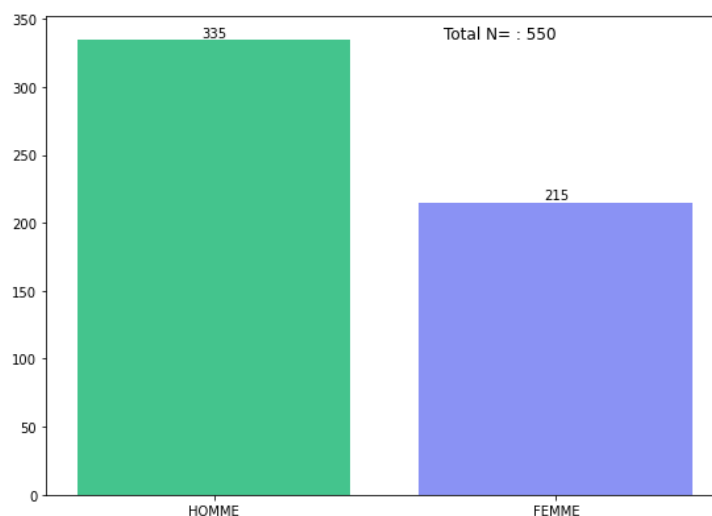


² Malgré un travail entamé par les équipes du SIAO 93 sur la fluidité à l'hôtel, les difficultés du pôle hébergement/logement à trouver des places adaptées à ce public sont nombreuses. En effet, il n'existe pas de structure comme des Centre d'Hébergement d'Urgence dont le projet est tourné vers les personnes âgées. Les places en EHPAD public ou en Lit d'Accueil Médicalisé (LAM) se font rare sur le département.

Les demandes hébergement et logement des plus de 60 ans au SIAO 93

En 2023, le SIAO 93 a reçu 20 211 nouvelles demandes exprimées en personnes différentes, 550 personnes étaient âgées de 60 ans et plus. Ces demandes représentent 9 990 ménages différents, 522 étaient composés d'au moins une personne âgée de plus de 60 ans au moment de sa demande, soit un peu plus que 5% des demandes. Les personnes dont l'âge est compris entre 60 et 70 ans représentent 77% des demandes du public sénior. 60% sont des hommes.

Graphique 5 : Répartition par genre des demandeurs d'hébergement et de logement au SIAO 93



Les personnes isolées constituent la très grande majorité de ce public (76%). Les hommes seuls constituent la typologie de ménage la plus représentée (49%). Viennent ensuite les femmes seules qui constituent 27% du public sénior en demande. Un quart des personnes âgées en demande d'une place hébergement/logement était en situation de rue. Parmi ces 144 personnes, seules 35 avaient fait recours au 115 au cours de l'année écoulée.

Pour les ménages composés d'une seule personne (hommes seuls et femmes seules), les données concernant leurs ressources sont accessibles pour 272 d'entre eux (un taux de remplissage de 68%). 209 de ces ménages sont sous le seuil de pauvreté³, soit 77%. Les ressources pour les ménages composés d'au moins deux personnes sont renseignées dans 60% des cas. La répartition des ressources pour ces ménages permet de souligner un taux important de ménages sous le seuil de pauvreté, près de 80%. A noter également que 8% des ménages séniors sont concernés par une dette, le plus souvent une dette contractée à la suite d'impayés de loyers.

³ Les ménages sous le seuil de pauvreté sont les ménages pour lesquels le total des ressources renseigné dans le SI SIAO est inférieur à 60% du revenu médian à savoir 1216 euros (INSEE, 2022). <https://www.inegalites.fr/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France>

Graphique 6 et 7 : Répartition par catégorie de ressources des ménages composés d'une seule personne et d'au moins deux personnes

